

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

hôpitaux Question écrite n° 74271

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir des unités de soins de longue durée (USLD). Un projet d'ordonnance, actuellement à l'étude, aurait pour objectif d'assimiler juridiquement et financièrement les USLD à des maisons de retraite et, par conséquent, tendrait à supprimer ces unités de soins. Ce projet aurait été pris sans concertation avec les acteurs professionnels concernés et n'est pas acceptable en l'état. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître la décision du Gouvernement sur ce sujet.

#### Texte de la réponse

La mise en place de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie par les lois du 30 juin 2004 et du 11 février 2005 suppose une gestion unitaire de l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes. C'est dans cet esprit que le projet d'ordonnance de simplification, en son article 12, avait prévu de tirer les conséquences de cette création en transférant la tutelle des unités de soins de longue durée de l'agence régionale de l'hospitalisation au préfet, qui est le tarificateur de droit commun pour l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cependant, la loi du 24 janvier 1997, portant réforme de la tarification des établissements, avait prévu, pour les unités de soins longue durée, de procéder à une définition de leurs patients, afin de considérer à part les patients nécessitant une prise en charge sanitaire. C'est pourquoi il a été décidé d'enlever cet article et de renvoyer à un groupe de travail en cours de constitution le soin de procéder à cette définition. Il sera ensuite plus simple d'unifier l'ensemble des composantes médico-sociales de la prise en charge des personnes âgées, en laissant dans le sanitaire les lits correspondant à cette modalité de prise en charge.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Decool

Circonscription: Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 74271 Rubrique : Établissements de santé Ministère interrogé : santé et solidarités Ministère attributaire : santé et solidarités

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8890 **Réponse publiée le :** 6 décembre 2005, page 11359